

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2012

2012 DASES 137 G : Subvention à l'association Personimages (14e).

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris, président du Conseil de Paris, propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à «Personimages » ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6ème Commission ;

Délibère

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 20 000 € (dossier : 2012_01177, tiers : D02482, simpa : 5721) est attribuée à l'association « Personimages » (14è) au titre de l'année 2012 pour financer la poursuite des activités des ateliers parisiens.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 52, ligne DF34007 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'année 2012 et de l'année suivante sous réserve de la décision de financement.